



LES RETRAITÉS DE PLUS EN PLUS MALTRAITÉS

L'augmentation de 1,7 % du taux de contribution sociale généralisée (CSG) annoncée par le gouvernement s'apparente à un numéro d'illusionniste.

Le président Macron prétend améliorer le pouvoir d'achat des salariés en supprimant les cotisations maladie et chômage et en compensant avec **la hausse de la CSG**, dont il estime le juste taux à 1,7% d'augmentation. Cette mesure concerne certes les actifs, mais surtout **60 % des retraités**.

Tour de passe-passe

Plus de 20 milliards d'euros seraient ainsi prélevés sur le pouvoir d'achat des retraités et ce à partir de 1 200 euros de pension mensuelle pour une personne seule ou 1 800 pour un couple. Monsieur

Macron vient d'inventer les retraités riches à 1 200 euros. Quelle honte de considérer comme aisés les retraités qui ont des pensions égales ou supérieures à ces montants alors que celles-ci sont quasiment gelées depuis quatre ans, et que cela a déjà généré une perte très importante du pouvoir d'achat des pensionnés !

Coup double...

Il faut arrêter d'opposer les jeunes aux "vieux", les chômeurs aux salariés. Avec cette mesure, le président prend dans la poche des retraités pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés que le patronat refuse d'augmenter. De plus, cette baisse des cotisations sociales (les "charges" comme dit Monsieur Gattaz) marque **un nouveau coup porté contre la Sécurité sociale**, le régime solidaire de créé par Ambroise Croizat au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

**MAL
~~RE~~TRAITÉS**

APL : le deuxième coup !

Et pour faire bonne mesure, ce gouvernement des riches veut **baisser de 5 € les Aides au Logement** que perçoivent les plus modestes. Une mesure particulièrement injuste et qui ne rapporterait que 140 millions d'euros (la réforme de l'impôt sur la fortune va nous coûter 4 milliards d'euros !). Pourtant, le nombre de mal logés ne cesse de croître, le niveau des expulsions sans solution de relogement n'a jamais été aussi élevé, et le logement est le 1^{er} poste de dépense des ménages.

Pourvoir d'achat des retraités en berne

Se cacher derrière l'affirmation que le pouvoir d'achat des retraités est supérieur à celui des actifs, c'est vouloir fermer les yeux sur la réalité que vivent les retraités, c'est mépriser les difficultés financières que vivent nombre d'entre eux et singulièrement à Paris. Depuis plusieurs années, nombre de mesures fiscales ciblant les retraités se sont ajoutées en amont du blocage des pensions et de l'augmentation de la CSG de 1,7 % : suppression de la demi-part fiscale aux veufs, veufs et divorcés, fiscalisation des majorations enfants, création de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), etc.

La dernière augmentation de nos pensions remonte au 5 avril 2013. Les retraités n'ont depuis perçu qu'une obole de 0,1 % (!) au 1^{er} octobre 2015.

Or, les prix ont augmenté dans cette période, notamment ceux concernant les dépenses "contraintes", comme celles relatives à la consommation des ménages, le logement, les transports (après les attaques contre les bénéficiaires de la carte Émeraude)... Les prélèvements ont également subi une hausse. En l'état, il faudrait attendre le 1^{er} octobre 2017 pour bénéficier (peut-être...) d'une revalorisation des pensions, aussitôt reprise par la purge du 1^{er} janvier 2018, date à laquelle s'appliquerait l'augmentation annoncée.

Action unitaire

Les retraités ont toutes les raisons de rejeter cette politique d'austérité dans leur intérêt, pour préserver des conditions de vie dignes ; dans l'intérêt économique du pays car l'am-

Le 28 septembre, les retraités appellent à une mobilisation contre la hausse de la pension au 1^{er} octobre.



putation de notre pouvoir d'achat nuit à la consommation ; dans l'intérêt de la solidarité entre les générations, entre actifs et retraités.

Dans un courrier adressé au président de la République, neuf organisations de retraités (sans la CFDT et l'UNSA) ont demandé :

- la revalorisation des pensions au 1^{er} octobre 2017 et le retour de cette revalorisation au 1^{er} janvier de chaque année ainsi que le rattrapage du pouvoir d'achat perdu.
- L'indexation des retraites sur l'augmentation du salaire annuel moyen et non plus sur l'inflation

Jusqu'au **17 septembre** prochain, la CGT a décidé d'organiser une consultation des retraités.

**neuf organisations de
journée d'action uni-
CSG et pour exiger du
une véritable revalorisation des**



**Mobilisation des retraités et retraitées
Jeudi 28 septembre 2017
Manifestation 14h30 de Chaussée d'Antin à Miromesnil**

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **Je rejoins les retraités CGT**

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code postal : Branche professionnelle d'origine :

Mail : Tél :



Bulletin à retourner à l'USR CGT - 85, rue Charlot - 75003 PARIS ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre